

ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DU SITE « LE PAS DE CHIEN »

CHAUMONT-GISTOUX

JNC AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE

23 AVRIL 2016

TABLE DES MATIÈRES

| | | | | | | |
|-------------------------------|--|----|---|--|--|----|
| 1 | Préambule | 04 | 2 | Définition des objectifs de préservation et de valorisation écologique et paysager du site du «Pas de Chien» | 29 | |
| | Analyse du site - Diagnostic | 05 | | 3 | Recommandations générales visant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage du site du «Pas de Chien» | 35 |
| | A • Localisation du site | 06 | | | | |
| | • Plan de secteur & cartes juridiques | 06 | | | | |
| | • Perception du site dans l'ensemble paysager environnant | 10 | | | | |
| | B • Définition des sous-unités reflétant les caractéristiques paysagères et naturelles | 12 | | | | |
| | • Les bordures du site | 14 | | | | |
| | • Les micro-falaises sableuses | 16 | | | | |
| | • Les talus sablo-limoneux | 18 | | | | |
| | • Les radiers sablo-limoneux | 20 | | | | |
| • Les zones humides | 22 | | | | | |
| • Les lisières de forêt | 24 | | | | | |
| • Le champ cultivé | 26 | | | | | |

Préambule

Le site « Le Pas de Chien », situé à Chaumont-Gistoux est destiné à devenir une zone naturelle dans le cadre de la révision du plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez ; et ce, à titre de compensation dans le cadre du projet d'extension de la sablière, à proximité du site « Le Pas de Chien ».

De façon à pouvoir proposer des mesures paysagères en terme de gestion et une restauration du biotope du site « Le Pas de Chien », son environnement macroscopique doit être étudié pour comprendre les éléments structurants majeurs qui construisent le paysage environnant. Cette analyse mettra en évidence les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre ces objectifs.

L'approche se fera ensuite à l'échelle du site mettant en évidence ses caractéristiques écologiques, paysagères et naturelles, le parti paysager à suivre dans le cadre de la gestion du site, les connexions avec son environnement proche, les séquences visuelles,...

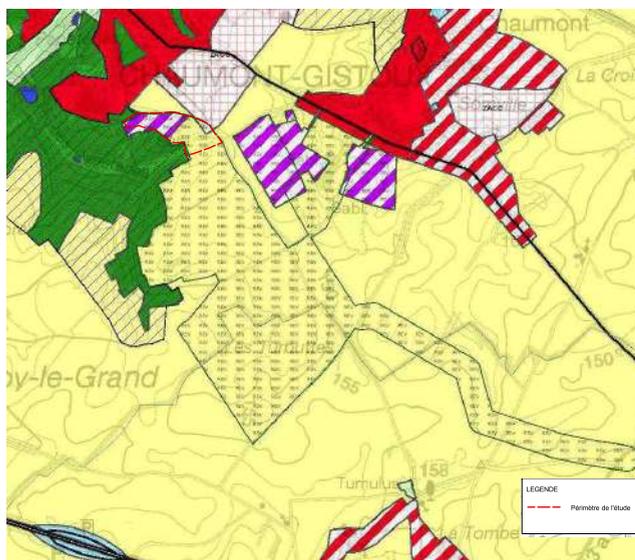
Cette approche permettra de proposer des recommandations garantissant la protection, l'aménagement et la gestion du site en vue du maintien et de l'implantation potentielle d'habitats et d'espèces d'intérêt biologique.

Si ce rapport ne prétend pas faire état de l'ensemble des possibilités offertes par ce site, il entend contribuer à accélérer la préservation/restauration du biotope du site et l'intégration de la dimension paysagère en tant que facteur conditionnant la qualité du cadre de vie dans les politiques de gestion et de valorisation du site.

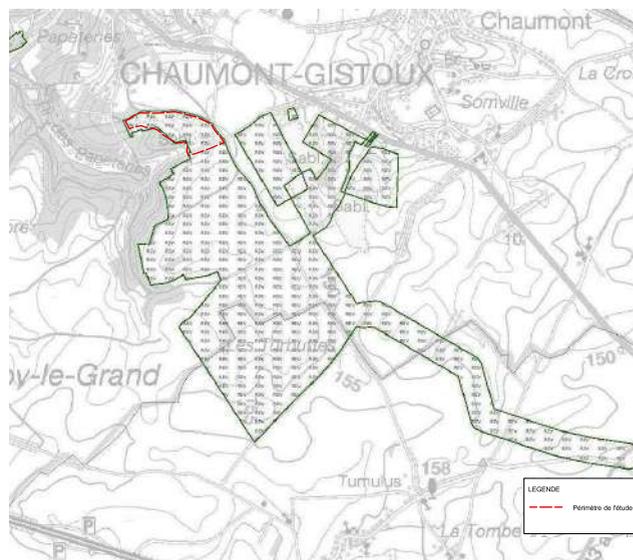
1

Analyse du site - Diagnostic

A. LOCALISATION DU SITE



▲ Plan de secteur - source: SPW Service public de Wallonie



▲ Projet de révision - source: SPW Service public de Wallonie

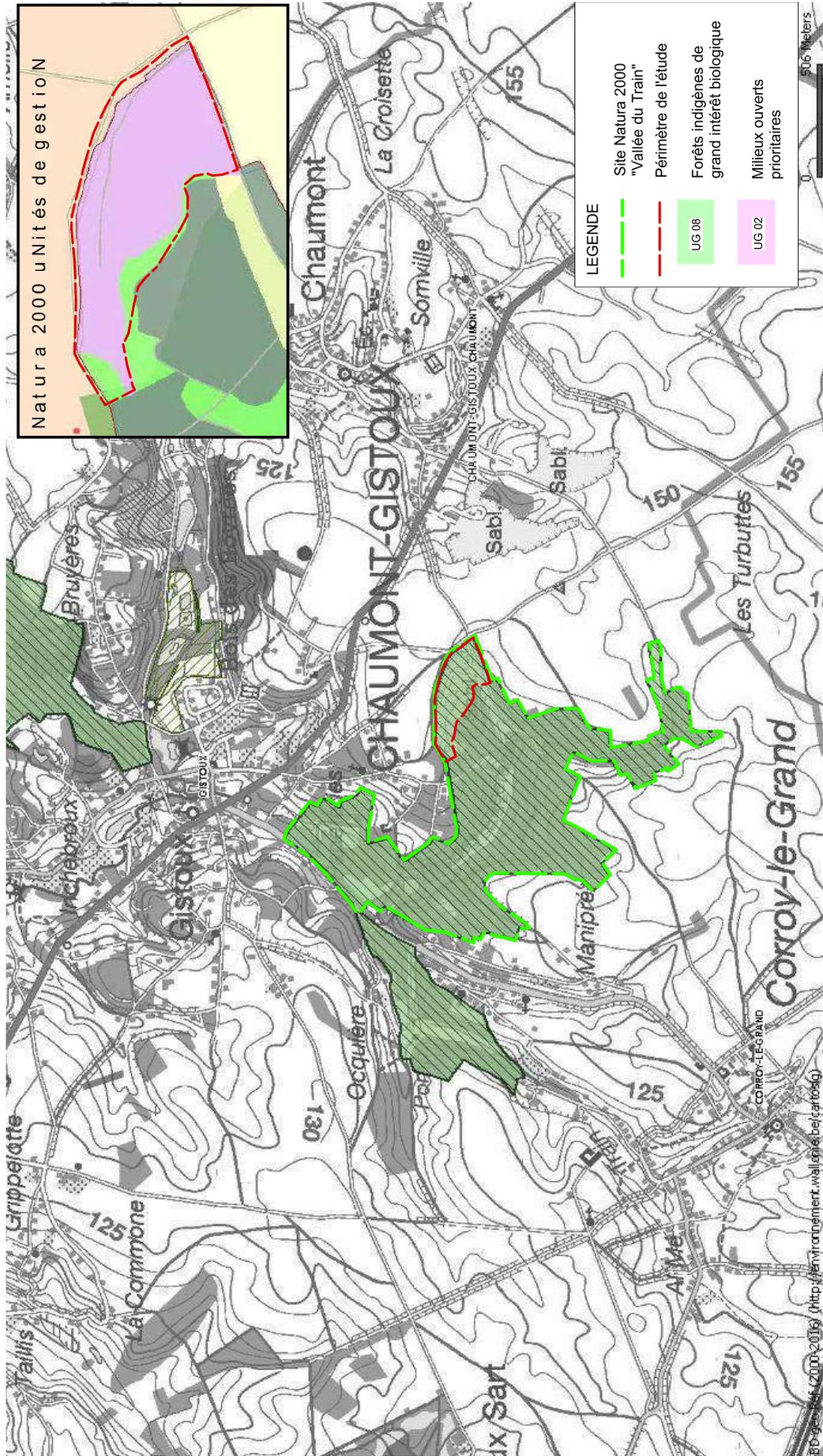
PLAN DE SECTEUR & CARTES JURIDIQUES

Le projet d'extension de la sablière s'étend sur des terrains inscrits aujourd'hui en zone agricole et fait l'objet d'une procédure de révision du plan de secteur. Celle-ci induit des mesures de compensation.

Le site « Le Pas de Chien » est actuellement inscrit partiellement en zone d'extraction et partiellement en zone agricole.

Il est prévu qu'il soit in fine accepté en zone naturelle en raison de sa proximité d'une zone forestière et sa localisation dans un site Natura 2000.

Il est à noter que la partie du site aujourd'hui inscrite en zone d'extraction a fait l'objet d'un plan de réhabilitation (arrêté du Gouvernement wallon du 24 juin 1993) et a été remblayé à ce titre.



ZONES NATURA 2000

Le site « Le Pas de Chien » est repris au sein du site Natura 2000 « Vallée du Train » (BE31007), lequel définit pour ce site deux unités de gestion :

- UG02 : Milieux ouverts prioritaires.
- UG08 : Forêts indigènes de grand intérêt biologique (peu présent sur le site).

Le site est également repris en Site de Grand Intérêt biologique (SGIB).

Ces unités de gestion ont été définies avec, pour chacune d'elles, un ensemble de mesures pour prévenir de la détérioration des habitats naturels.

Nos recommandations s'appuieront sur ces mesures, notamment les publications de la DGNRE « réaménagement biologique des carrières après exploitation » et des inventaires et recommandations réalisés par le DEMNA-SPW.

PERCEPTION DU SITE DANS L'ENSEMBLE PAYSAGER AVOISINANT

LE SITE « LE PAS DE CHIEN » SE SITUE :

- En limite d'un plateau au relief du sol peu marqué permettant de longues perspectives dans le paysage environnant occupé par l'activité agricole.
- En limite d'une zone boisée présentant un relief marqué par le vallon creusé par le réseau hydrographique (ruisseau des Papeteries). Les vues sont fermées par cet écran forestier à dominance de conifères.

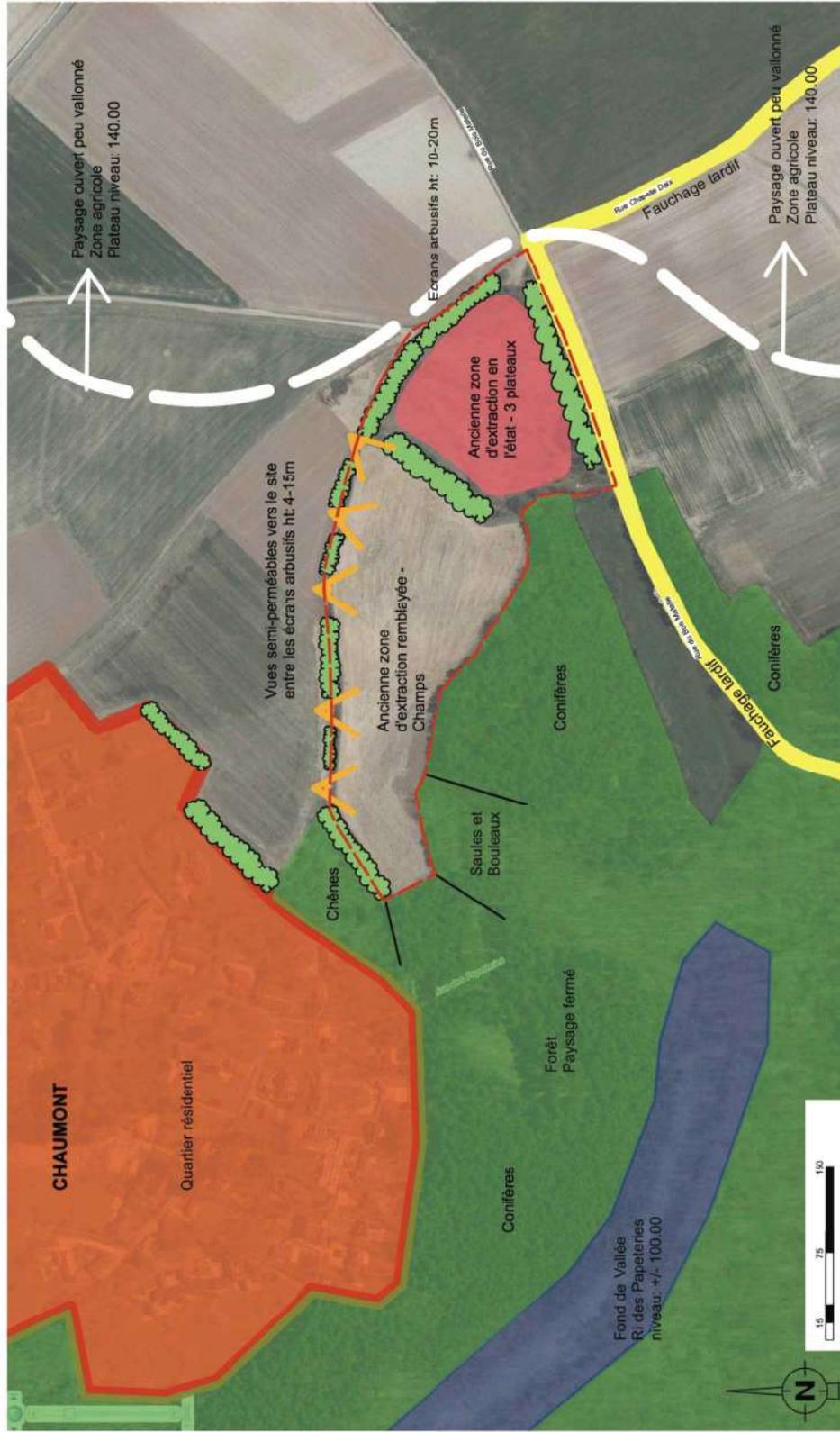
L'ancienne sablière « Le Pas de Chien » est divisée en deux zones bien distinctes :

- La partie Nord-Ouest a été remblayée après exploitation jusqu'au niveau de la rue Chapelle Daix la jouxtant et a été rendue à l'agriculture. La dernière occupation du sol en 2015 a été réservée à la culture du maïs. Cette surface occupe 60% de la surface du site.

Quelques massifs arbustifs viennent ponctuer sa limite Nord et permettent des vues semi-perméables vers le site. Ces vues restent cependant courtes par la présence en bordure Sud du site d'une forêt dense à majorité de conifères en limite de propriété.

- La partie Est, quant à elle, a été partiellement remblayée après exploitation et a été recolonisée progressivement par de jeunes arbres de 5 à 8 mètres de haut (saules et bouleaux) et par une végétation herbacée dominée par des plantes pionnières des milieux anthropiques. Cette surface occupe les 40% de la surface du site.

Cette zone de la sablière a conservé le relief du sol en l'état après exploitation et comporte trois radiers étagés descendant progressivement vers le centre de cette zone. La déclivité du terrain et la recolonisation de talus en périphérie du site ne permettent que quelques vues depuis l'extérieur du site.



▲ Perception du site dans son environnement paysager

B. DÉFINITION DES SOUS-UNITÉS REFLÉTANT LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET NATURELLES

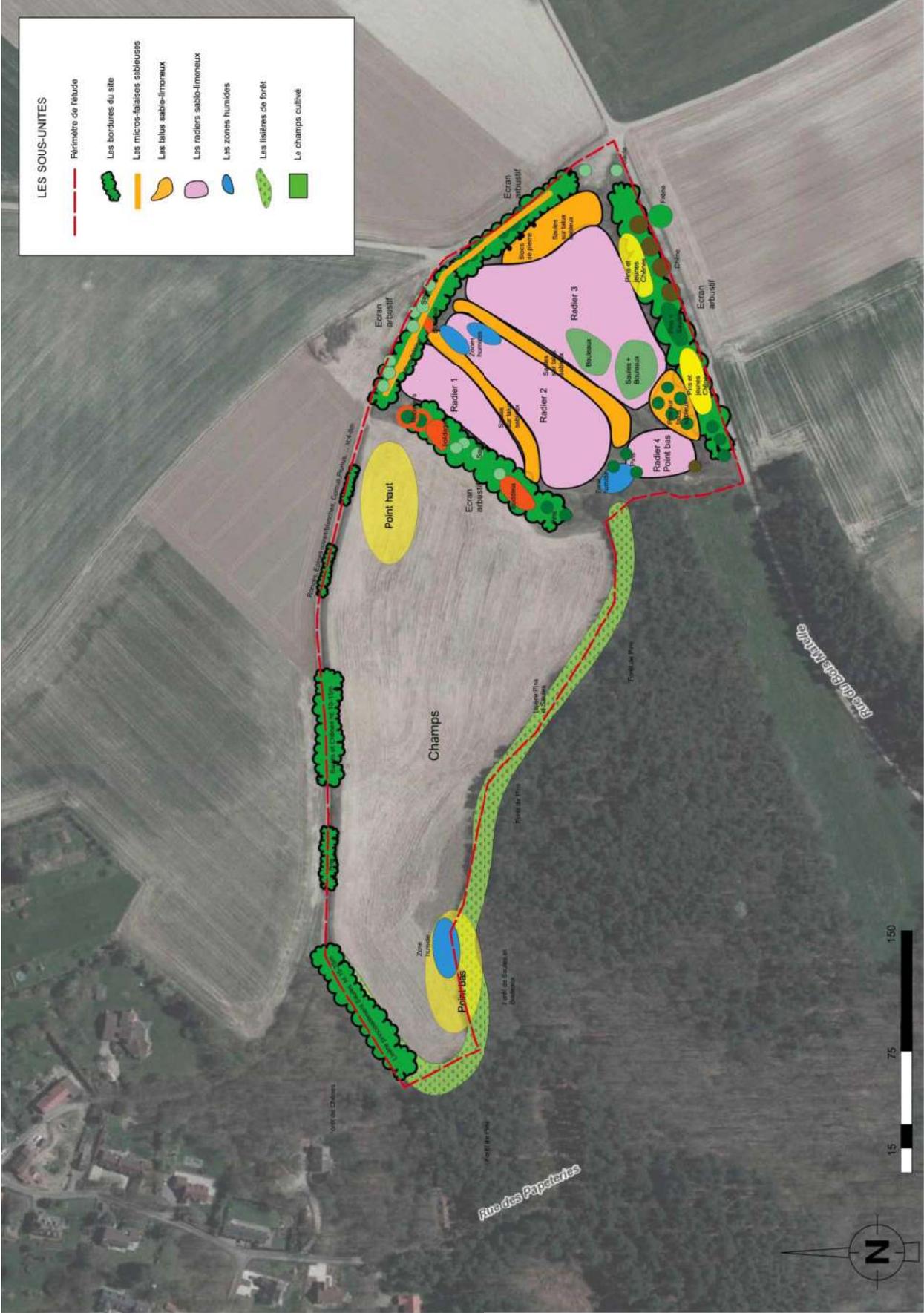
SUR BASE D'INVENTAIRES PRÉEXISTANTS RÉALISÉS :

- Dans le cadre de l'étude d'incidence nécessaire à la révision du plan de secteur – Etude s.a Pissart en décembre 2008,
- Dans le cadre de la gestion des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) par le Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole du Service Public Wallon (DEMNA-SPW),
- Dans le cadre de nos relevés de terrain de mars 2016,

Nous avons défini les différentes sous-unités caractérisant le site. Par sous-unité, on entend un sous-espace présentant une certaine homogénéité pour un certain nombre de facteurs tels que le relief, l'occupation du sol, la structure, ...

LES SOUS UNITÉS DÉFINIES :

- Les bordures du site
- Les micros-falaises sableuses
- Les talus sablo-limoneux
- Les radiers sablo-limoneux
- Les lisières de forêt
- Les zones humides
- Le champ cultivé



4 Situation existante

Les bordures du site

Les bordures du site sont formées au Nord et à l'Est par des écrans arbustifs successifs, de densité et de structures différentes, qui limitent fortement la vision du site depuis l'extérieur.

On peut également situer une bordure de même type entre la partie en friche et le champ cultivé. Celle-ci crée une séparation spatiale et visuelle de 2 espaces respectifs.

Essences végétales principales:

- Saule (*Salix caprea* et autres espèces)
- Chêne (*Quercus robur*)
- Pin (*Pinus sylvestris*)
- Bouleau (*Betula pendula*)
- **Robinier (*Robinia pseudoacacia*)**
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- **Buddleia (*Buddleja davidii*)**
- Ronce (*Rubus fruticosus*)
- Aubépine (*Crataegus laevigata*)
- Cornouiller (*Cornus sanguinea*)
- **Solidage (*Solidago gigantea*)**
- **Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)**

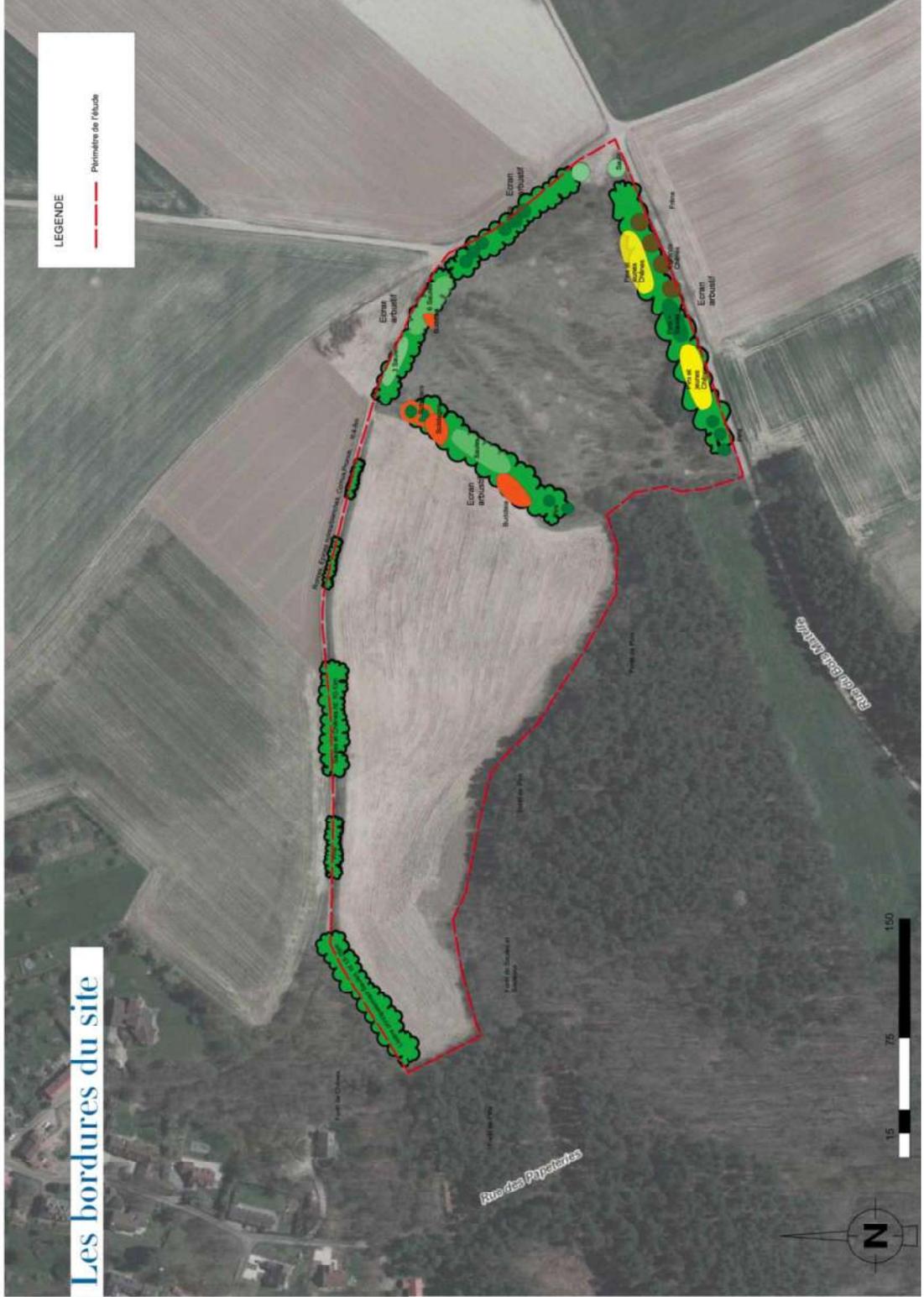
NB : Les essences en rouge sont des plantes invasives



Les bordures du site

LEGENDE

- Périmètre de l'étude



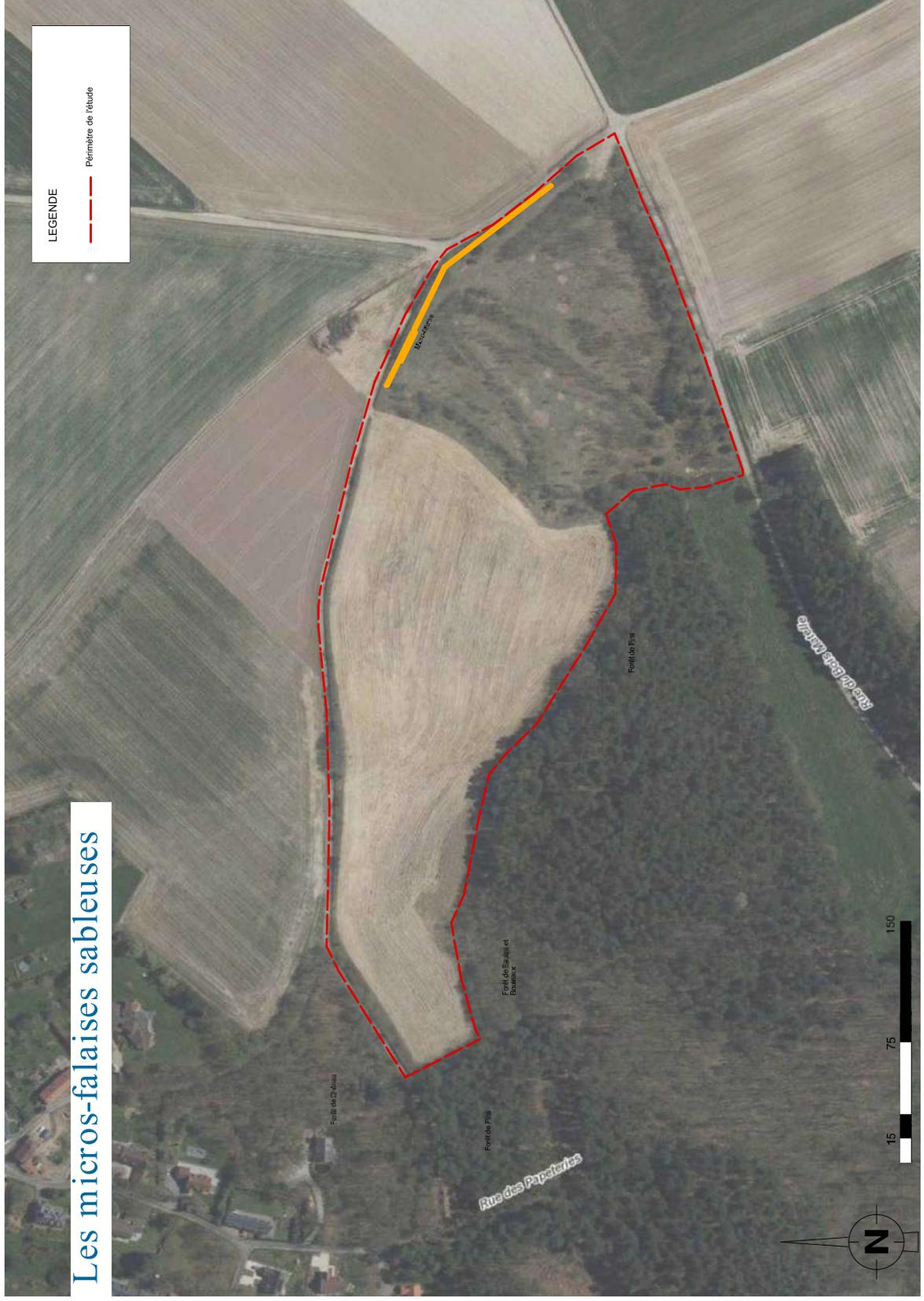
Les micros-falaises sableuses

Ces micros-falaises se situent dans la partie Nord du site en friche, elles sont un élément caractéristique de la sablière et un témoin de l'activité passée. Elles forment une limite franche entre la bordure végétale au Nord et les radiers limono-sableux en contre-bas. Elles sont de moins en moins visibles de part leur colonisation par une végétation pionnière et invasive qui prolifère au pied et en haut de la falaise.

Elles sont également une richesse au niveau écologique et abritent une faune spécifique à ce milieu sableux, principalement des espèces d'insectes et d'oiseaux.



Les micros-falaises sableuses



Les talus sablo-limoneux

Ces talus ont gardé leur caractère sableux propre au site, mais ceux-ci sont également progressivement colonisés par des saules et des bouleaux, ainsi que par le pin sylvestre pour la zone située au sud du site en raison de la proximité des forêts voisines. Quelques talus sableux présentent encore une végétation herbacée composée d'espèces sabulicoles¹ et acidophiles² intéressantes.

Comme dans les écrans arbustifs en bordure du site, on peut également noter la présence d'essences végétales invasives dans ces talus tel que :

- Solidage (*Solidago gigantea*)
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

¹ Un organisme sabulicole est un organisme qui vit et croît dans le sable, que ce soit en milieu terrestre ou aquatique.

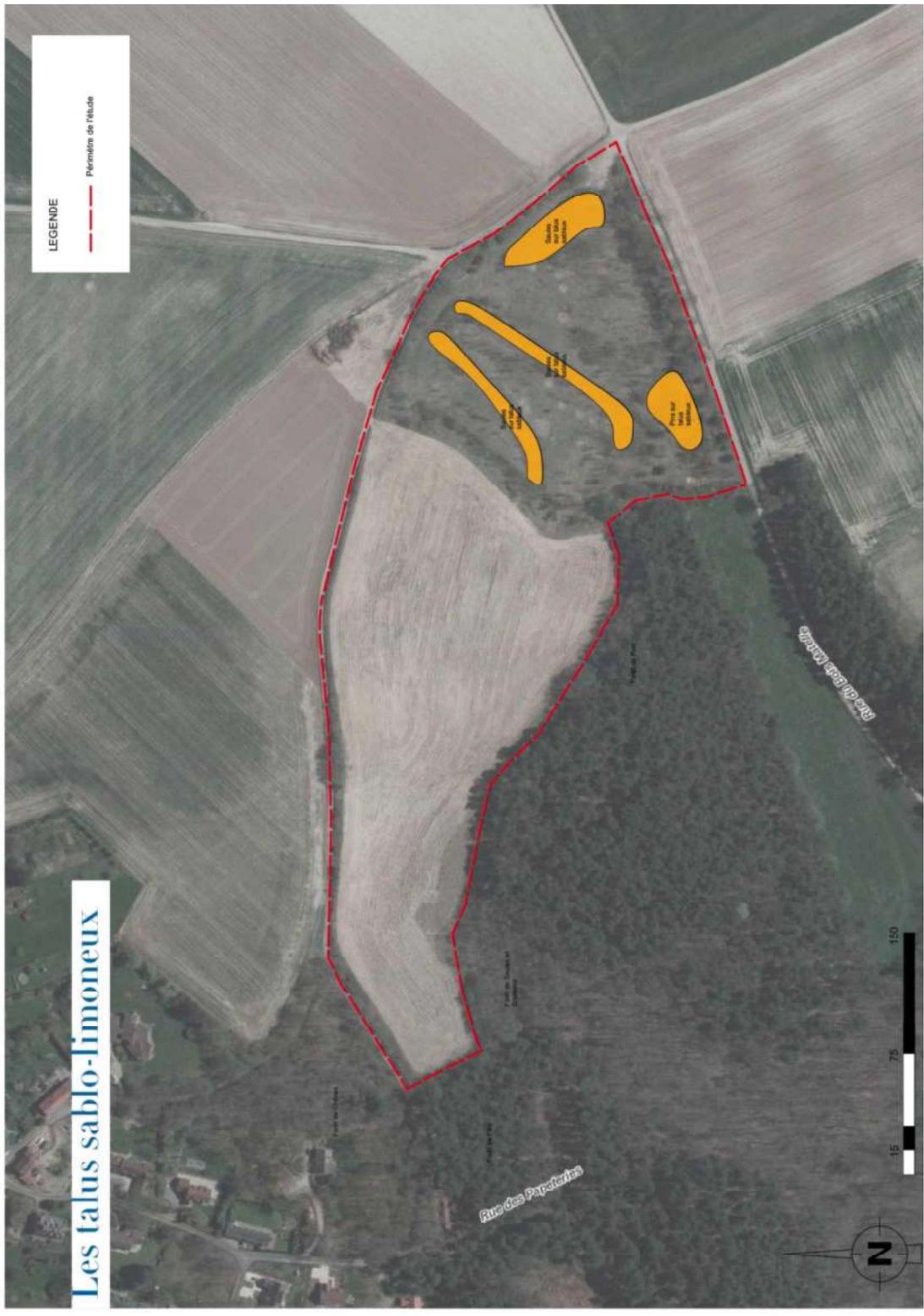
² Le qualificatif acidophile s'applique à des organismes ne pouvant survivre et se multiplier que dans des environnements acides (pH faible) ou très acide.



Les talus sablo-limoneux

LEGENDE

----- Périmètre de l'étude



Les radiers sablo-limoneux

Ces zones planes sont le résultat du remblayage du site. Ce sont les éléments les plus marquants et représentatifs du site. Elles sont également l'élément occupant la plus grande superficie si on ne tient pas compte du champs dédié à l'agriculture. Ces radiers successifs présentent de grandes parties ouvertes, recouvertes par une végétation herbacée et des surfaces colonisées par de la végétation ligneuse pionnière. Les délimitations de ces différents radiers se font par la présence des autres éléments que sont les talus sablo-limoneux et les écrans arbustifs en bordure du site.

Essences végétales principales:

- Saules (*Salix caprea* et autres espèces)
- Bouleaux (*Betula pendula*)
- Pins (*Pinus sylvestris*)
- Ronces (*Rubus fruticosus*)
- **Solidages (*Solidago gigantea*)**
- Mousses et lichens
- Diverses graminées et plantes herbacées

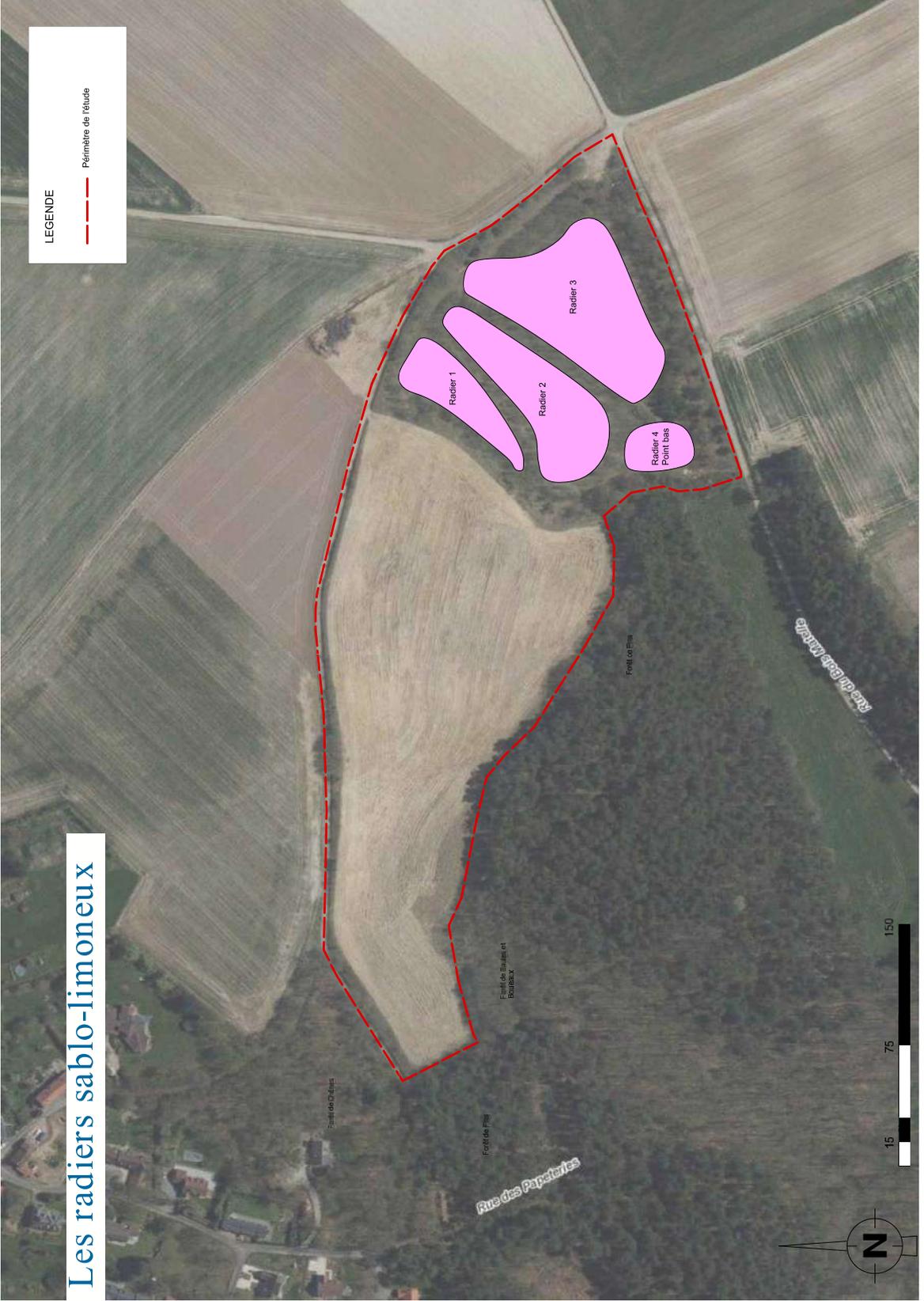
NB : Les essences en rouge sont des plantes invasives



Les radiers sablo-limoneux

LEGENDE

----- Périmètre de l'étude



Les zones humides

Sur les radiers supérieurs de la zone en friche, se situent 2 zones humides créées par de légères dépressions et des ornières dues au passage répété de véhicules sur le terrain. Ces zones sont intéressantes au niveau de l'écologie du site car une flore et une faune différentes et spécifiques peuvent s'y développer.

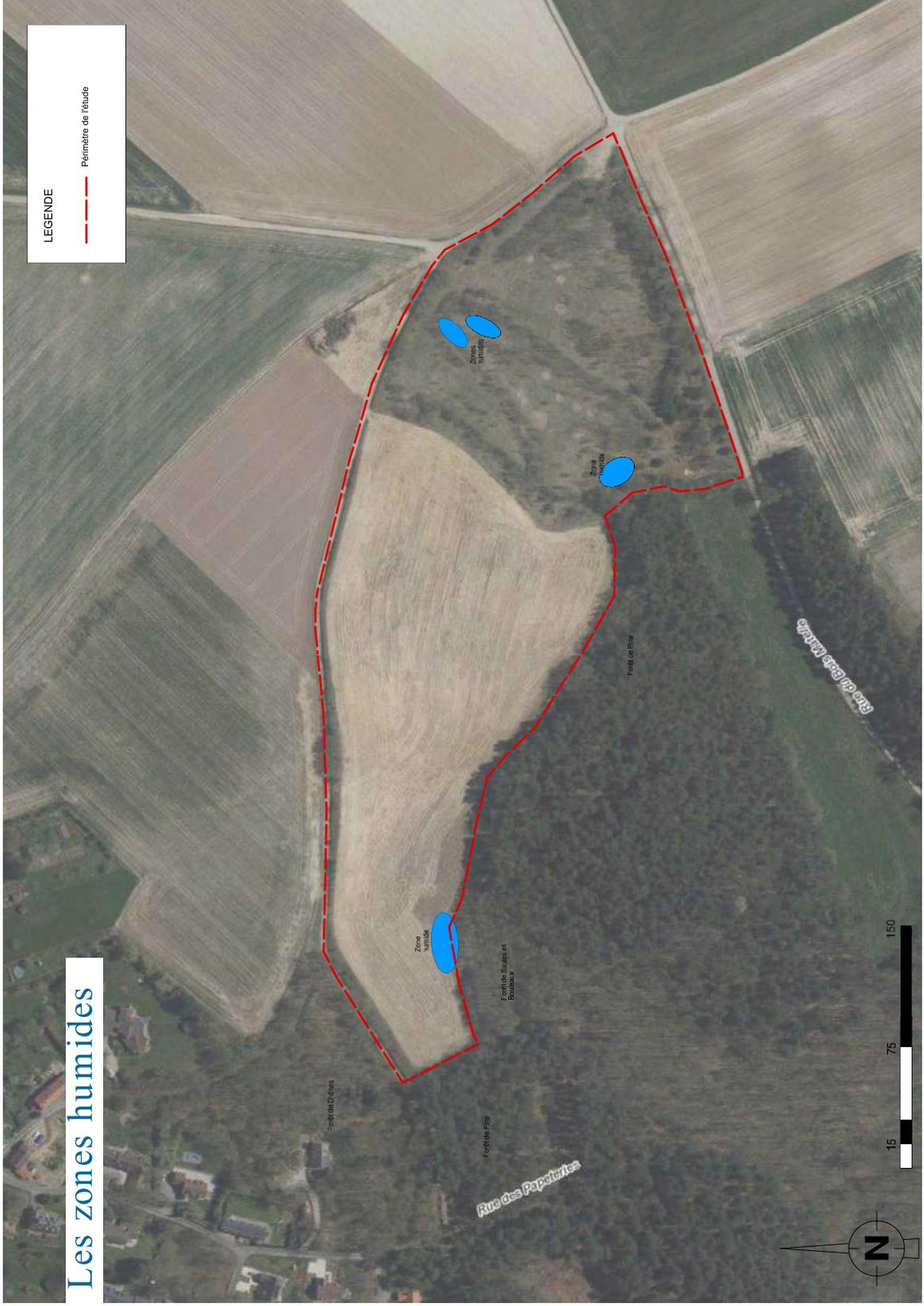
La présence de ces zones, même petites, augmente la diversité des milieux et est toujours un «plus» au niveau écologique et paysager qui n'est pas négligeable.

Flore et Faune spécifiques :

- Toutes les plantes hélophytes indigènes (Roseau, Carex,...)
- Batraciens, Libellules, Insectes aquatiques,...



Les zones humides



LEGENDE

— Périmètre de l'étude

Les lisières de forêt

Tout le long de la limite Sud du site se trouve une lisière de forêt. Les essences présentes en lisière sont principalement des saules et des bouleaux. On peut également trouver divers arbustes indigènes à plus petits développements. Cette lisière crée une limite spatiale et visuelle nette. Sa situation en limite du champ cultivé et avec peu de distance «tampon» avec ce dernier, en fait un élément linéaire relativement strict et très peu varié au niveau de sa structure. Cette situation et ce manque de sinuosité réduisent l'importance et le potentiel écologique de cette lisière.

Essences végétales principales:

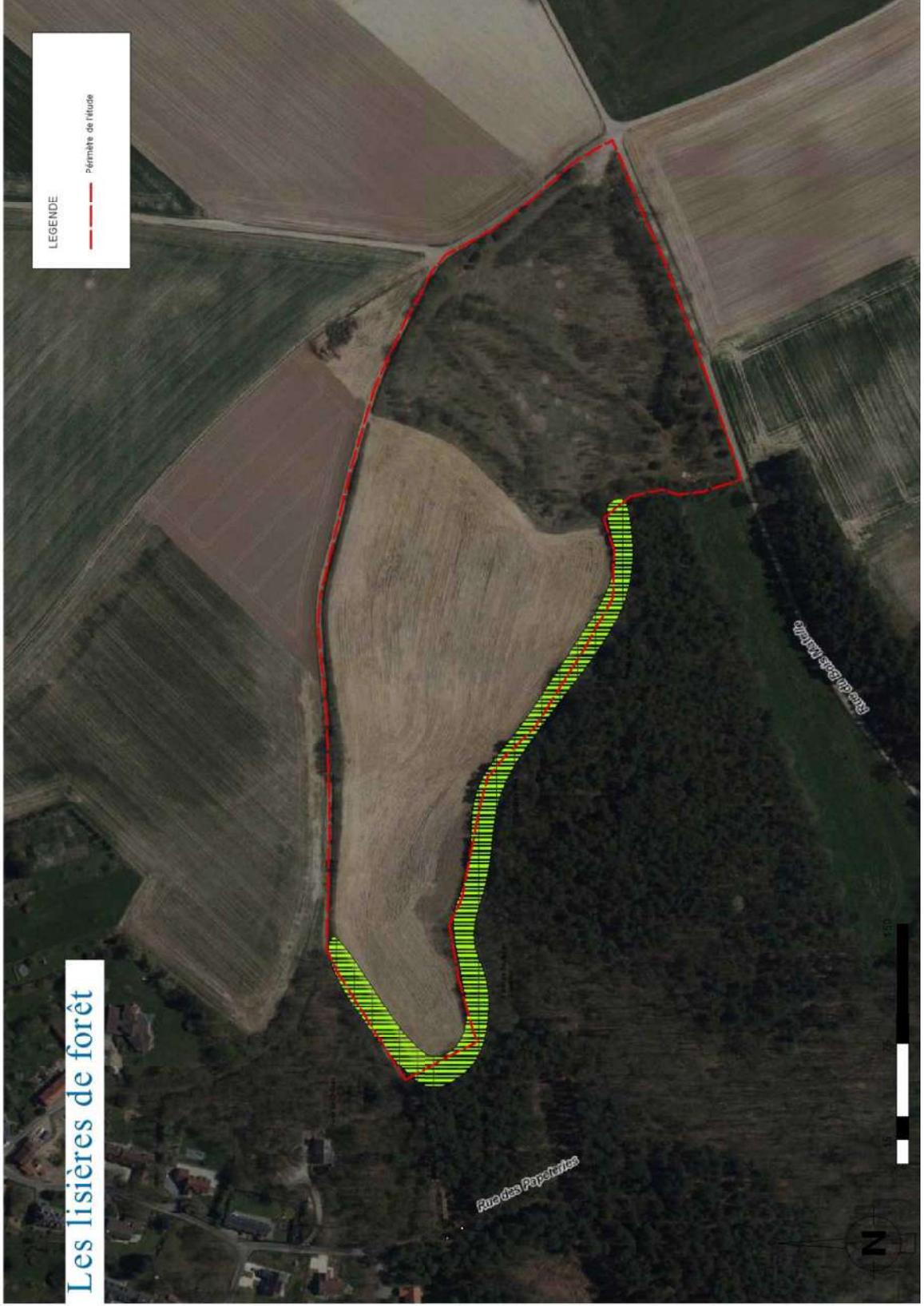
- Saule (*Salix caprea* et autres espèces)
- Pin (*Pinus sylvestris*)
- Bouleau (*Betula pendula*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Ronce (*Rubus fruticosus*)
- Aubépine (*Crataegus laevigata*)
- Cornouiller (*Cornus sanguinea*)
- Chèvrefeuille (*Lonicera xylosteum*)



Les lisières de forêt

LEGENDE

- Périmètre de l'étude
- ▨ Lisière de forêt

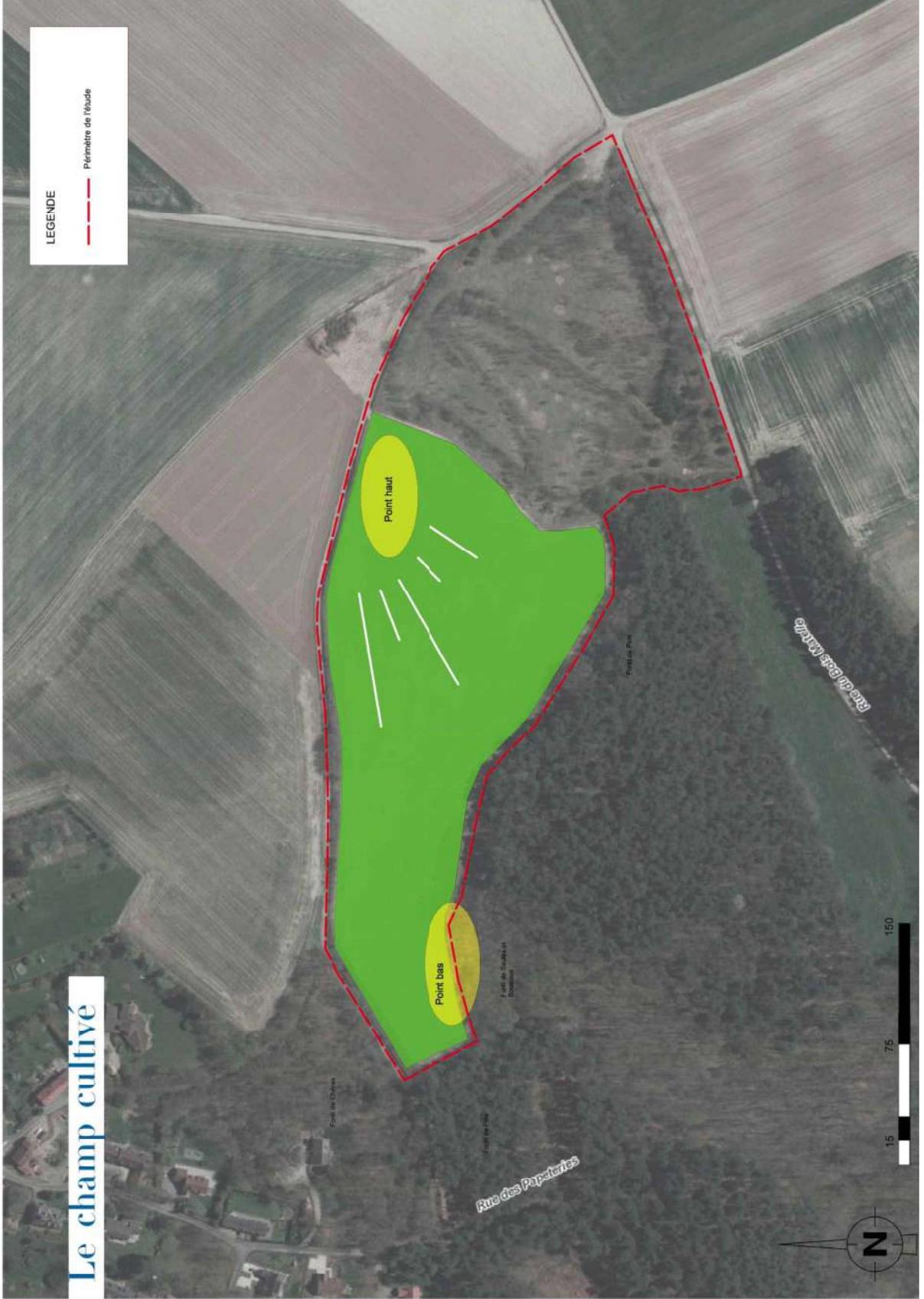


Le champ cultivé

Toute la zone située à l'Ouest du site, remblayée suite à l'arrêté ministériel de 1997, est actuellement dédiée à l'agriculture. La culture du maïs qui l'occupe ne présente aucune qualité paysagère et écologique. Elle présente une topographie plus ou moins régulière avec un point haut au Nord-Est et un point bas au Sud-Ouest.



Le champ cultivé



2

Définition des objectifs de
préservation et de
valorisation écologique et
paysagère du site du
«Pas de Chien»

LEGENDE

| | |
|---|---|
|  | Périmètre de l'étude |
|  | vues conservées |
|  | vues à créer |
|  | percées visuelles à créer |
|  | Ecrans arbustifs maintenus - Elimination des plantes invasives |
|  | Micros-falaises sableuses à remettre en état |
|  | Talus sablo-limoneux à agrandir et à renforcer |
|  | Lisières à créer ou à renforcer |
|  | Arbres à planter |
|  | Zones humides à conserver |
|  | Talweg à créer |
|  | Fauchage tardif bords de chemins à poursuivre le long du site |

SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC, LES OBJECTIFS SUIVANTS SONT ÉTABLIS POUR CHACUNE DES SOUS-UNITÉS DÉFINIES :

LES BORDURES DU SITE :

- Conserver les vues existantes sur le site depuis l'extérieur
- Créer des nouvelles vues
- Favoriser les essences indigènes et éliminer les essences invasives
- Maîtriser le développement des arbres et arbustes pour maintenir une diversité et limiter l'ombrage sur les talus sableux
- Limiter les interventions d'entretien afin de préserver la quiétude et l'évolution naturelle du site



LES MICROS-FALAISES SABLEUSES :

- Restaurer les micros-falaises par une suppression de la végétation qui les colonisent afin de conserver leurs qualités paysagères et écologiques
- Limiter le développement de végétaux en pied et en haut de falaise



LES TALUS SABLO-LIMONEUX :

- Restaurer par la suppression de la végétation ligneuse (Saules, Bouleaux et Pins) et agrandir les talus les plus intéressants de par leur situation sur le site, principalement au niveau de l'exposition au soleil



LES RADIERS SABLO-LIMONEUX

- Conserver le caractère ouvert des radiers
- Limiter la colonisation par des essences ligneuses (Bouleaux et Saules principalement)
- Supprimer les essences végétales invasives présentes

LES LISIÈRES DE FORÊT

- Augmenter la diversité de structures des lisières existantes pour renforcer leur richesse écologique
- Créer de nouvelles lisières dans la continuité de celles existantes
- Varier le tracé des lisières pour leur donner une qualité paysagère

LES ZONES HUMIDES

- Mise en valeur et renforcement des zones humides présentes sur le site
- Création de talwegs pour créer une connexion et une continuité paysagère de ces structures



Radiers sablo-limoneux



Lisières de forêt



Zones humides

LE CHAMP CULTIVÉ

- Requalification de la surface dédiée à l'agriculture
- Offrir une véritable qualité paysagère en lien avec les autres sous-unités
- Redonner une richesse écologique en diversifiant les milieux (prairie, groupes d'arbres, arbres isolés)



3

Recommandations générales visant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage du site «Le Pas de Chien»

INTRODUCTION

Un plan de gestion présente pour un bien donné et sur une période donnée, les lignes de travail que le gestionnaire se propose de suivre. Les objectifs de gestion résultent de l'analyse approfondie d'une situation ; desquels découlent les moyens qui doivent être mis en œuvre pour atteindre, avec un maximum d'efficacité, les objectifs visés.

Il est un outil devant aider le gestionnaire à maintenir le site « Le Pas du Chien » en état en tendant sans cesse vers une amélioration en vue de la protection, l'aménagement et la gestion du site en vue de sa restauration, de l'implantation potentielle d'habitats et d'espèces d'intérêt biologique.

Il permet de :

- Donner l'esprit dans lequel la gestion doit être entreprise ;
- Définir les travaux d'entretien à réaliser ;
- Fixer la fréquence de ces interventions.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux pour la gestion du site sont :

LA BIODIVERSITE

- Conserver, développer la biodiversité et biotopes dans le respect des contraintes liées à Natura 2000.

LE PAYSAGE

- Intégrer le site dans le paysage environnant ;
- Assurer une diversité de paysages de qualité ;
- Assurer le maintien des échappées visuelles ou la création de nouvelles ouvertures de vue

1 LES BORDURES DU SITE :

1.1 OUVERTURES DE VUES

Objectif :

Maintenir les ouvertures de vues pour permettre aux passants une observation du site et création de nouvelles percées.

Principes et moyens :

Les largeurs seront régulièrement vérifiées.

Un nettoyage des lisières sera fait permettant de maintenir les ouvertures. Le nettoyage consistera en l'élimination de toute végétation pouvant se développer au détriment des ouvertures (branches, semis naturels, arbres, etc,...).

En ce qui concerne les arbres de lisière, les branches en surplomb qui se développeraient trop seront élaguées ou coupées. On procédera à ces travaux d'entretien tous les 4 ans.

On sera attentif à l'attirance des arbres vers la lumière (héliotropisme). Cette tendance à s'incliner peut être empêchée en ne laissant pas les massifs intérieurs trop denses.

Au besoin, ces arbres seront abattus pour rétablir la continuité de la lisière.

Les lisières seront entretenues de manière naturelle. On évitera autant que possible des sections droites trop longues.



1.2 CONTROLER LES ESPECES INVASIVES LIGNEUSES ET HERBACEES

- Renouée du Japon et Solidage

Pour les peuplements dispersés et peu développés présents dans les sous-bois, idéalement, il faut procéder à 2 arrachages par an.

En répétant l'opération quelques années, on devrait arriver à les éradiquer assez facilement.

En ce qui concerne les groupes plus importants présents en bordure de massifs et dans les zones perturbées (travaux, apports de terres exogènes etc), une intervention plus radicale doit être envisagée pour éviter que ces colonies n'envahissent progressivement le site : un fauchage en juin sera suivi exceptionnellement d'un traitement avec un herbicide systémique sur les repousses de 50 cm de haut. Un suivi et quelques répétitions peuvent être nécessaires pendant les premières années. A ce jour, c'est la méthode la plus efficace et la moins dommageable qui existe. Des fauchages répétés sans traitement chimiques nécessitent des années et des années d'effort avant d'avoir des résultats probants.

- Robinier Faux-acacia et Arbre à papillons

Abattage des sujets et excavation des souches pour éviter tout rejet. Concernant les Robiniers, une attention particulière pendant les premières années pour éviter le drageonnage.

2 LES MICROS-FALAISES SABLEUSES :

Objectif :

Redonner aux micros-falaises leur aspect initial.

Principes et moyens :

Un nettoyage sera fait permettant de maintenir la paroi sableuse visible. Le nettoyage consistera en l'élimination de toute végétation pouvant se développer et coloniser la paroi et ce depuis le pied jusqu'en haut de falaise.

On procédera à ces travaux d'entretien tous les 4 ans.

3 LES TALUS SABLO-LIMONEUX :

Objectif :

Restaurer les talus par la suppression de la végétation ligneuse (Saules, Bouleaux et Pins) et agrandir les talus les plus intéressants de part leur situation sur le site, principalement au niveau de l'exposition au soleil

Principes et moyens :

Un nettoyage des talus à restaurer et à agrandir sera fait. Le nettoyage consistera en l'élimination de toute végétation ligneuse et de plantes invasives.

Après ce nettoyage, il faudra repérer les endroits où le sable d'origine est suffisant (principalement au Sud du site) et les endroits où l'apport de sable local est nécessaire. Dans ces endroits, le sable similaire à celui existant sera alors étalé sur une épaisseur d'environ 30 cm.

Localement, on créera des murgiers pour augmenter la biodiversité de ces talus.

Tous les 4 ans, on procédera :

- A la suppression des semis et des rejets naturels

4 LES RADIERS :

Objectif :

Limiter la colonisation par des essences ligneuses (Bouleaux et Saules principalement) et éliminer les essences invasives

Principes et moyens :

Un nettoyage des radiers sera fait. Le nettoyage consistera en l'élimination de toute végétation ligneuse et de plantes invasives à part dans les zones repérées sur le plan objectifs (page 31)

Tous les 4 ans, on procédera :

- A la suppression des semis et des rejets naturels

5 LES LISIÈRES DE FORÊTS :

Objectif :

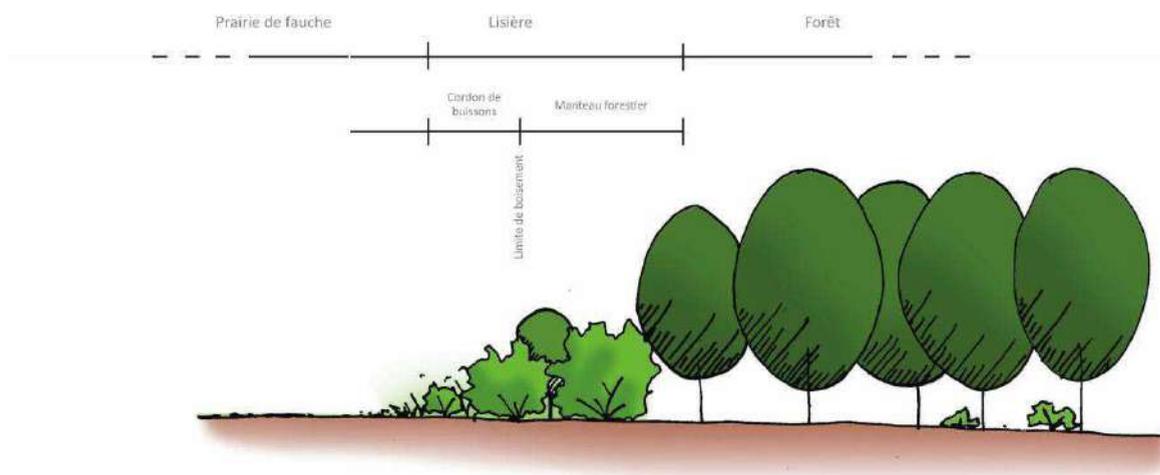
L'intérêt de la création de lisière est tant écologique que paysager. Les lisières et bords de massifs constituent des milieux très intéressants pour la faune et la microfaune.

Principes et moyens :

- Une éclaircie plus forte en périphérie des massifs sur une profondeur d'environ 10 mètres favorisant la lumière, le développement de végétation herbacée, de ronciers et d'essences secondaires héliophiles.
- La plantation d'essences secondaires héliophiles en bordure de massif sur une profondeur d'environ 10 mètres.

Tous les 4 ans, on procédera :

- A la suppression des semis et des rejets naturels
- Au maintien des arbustes souhaité
- A l'élagage ou l'abattage des arbres situés en arrière de la lisière afin d'amener de la lumière côté massif et de garder la lisière en place. Ce travail n'est pas systématique. Le traitement de la lisière doit s'adapter au cas par cas (sujets remarquables,...).



6 LES ZONES HUMIDES

Objectif :

Assurer leur conservation et leur entretien.

Principes et moyens :

Les zones marécageuses abritent une faune et une flore particulières et spécifiques augmentant ainsi la richesse écologique du site.

Afin d'éviter leur eutrophisation et un atterrissement accéléré par l'accumulation de détritus de bois mort en trop grande quantité, de brindilles et de feuilles, ces zones doivent être entretenues tous les 4 ans.

Des talwegs seront également créés de manière à créer une connexion entre ces différentes zones.

7 LE CHAMP CULTIVÉ :

Objectif :

Requalifier et diversifier cet espace

7.1 PRAIRIES DE FAUCHE ET BORDURE DE VOIRIE

Elles font l'objet d'un fauchage par an , après le 1er septembre.

Le fauchage ne doit pas être trop court pour maintenir les essences basses et garantir leur pérennité.

Afin de ne pas enrichir par trop d'apport de matières organiques les zones de prairies, les graminées sont coupées mais ne sont pas broyées.

Le produit de fauche sera évacué après séchage de 3 à 7 jours sur place afin de permettre le dépôt des semences.

7.2 LES LISIERES

Voir les recommandations précédentes (point 5)

7.3 LES NOUVELLES PLANTATIONS

On favorisera la plantation d'essences indigènes telles que :

- Charme (*Carpinus betulus*)
- Châtaigner (*Castanea sativa*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Chêne (*Quercus robur*)
- Sorbier (*Sorbus aucuparia, aria*)
- ...

AUTRES RECOMMANDATIONS AMÉLIORANT LA BIODIVERSITÉ DU SITE

L'absence de petites structures telles que les tas de branches ou de pierres et de sites de reproduction appropriés constituent un facteur limitant pour la colonisation de milieux potentiellement favorables à divers groupes biologiques, comme les reptiles, les oiseaux, petits mammifères, amphibiens, insectes, plantes et champignons. Ce déficit en petites structures est surtout marqué sur les surfaces agricoles et forestières.

En acquérant le réflexe d'aménager de telles structures par exemple à partir des rémanents de coupe lors de travaux forestiers ou d'utiliser les pierres qui peuvent être gênantes pour l'entretien d'une prairie, il est facile d'augmenter la densité de structures favorables.

Il est toujours favorable d'aménager une structure. Pour augmenter leur fonctionnalité, ces aménagements doivent faire partie d'un réseau à raison d'une structure tous les 20 à 30 mètres.

Si les aménagements sont conçus de manière optimale, la réactivité des espèces est bonne et la colonisation rapide.

EXEMPLE DE PETITES STRUCTURES FACILES A METTRE EN ŒUVRE :

- Tas de branches et souches
- Tas de bois empilés
- Murgiers (tas de pierres)

Ces structures seront installées dans :

- Les lisières
- Les bordures du site
- Les talus sablo-limoneux

TAS DE BRANCHES ET SOUCHES

Description :

Les tas de branches et de souches constituent des habitats intéressants pour plusieurs groupes faunistiques. Ils sont en outre faciles à réaliser et peu coûteux.

Objectifs :

Créer des zones de refuges, des sites de reproduction, d'hibernation, de chauffe et de nourrissage pour les reptiles, les oiseaux, les petits mammifères (ex.: Hérissons), les amphibiens et les insectes (coléoptères) avec des branchages, souches, etc.

Les tas de branches et souches peuvent aussi être bénéfiques pour les espèces dépendant du bois mort telles que certains champignons xylophages.

Choix de l'emplacement :

Choisir un lieu ensoleillé ou de mi-ombre, à l'abri du vent. Les tas de branches et souches sont particulièrement bien adaptés le long des lisières et des haies. Sur des milieux maigres, il faut tenir compte de l'apport en nutriments généré par la décomposition du bois.

Favoriser la mise en réseau des structures en plaçant un tas de branches (ou autre type de structure) tous les 20 à 30 mètres environ.

Choix des matériaux :

Tout type de bois mort (branches de différentes sections et longueurs, souches, bûches, etc.).

La mise en place de branches d'épineux (p. ex. ronces) sur le tas permet une meilleure protection de la petite faune.

Dimensions :

Volume minimum de 1 m³, mais l'aménagement est plus favorable à partir de 3 m³.

La hauteur optimale finale est de 0.50 à 1.50 m. Lors de la création, prévoir une hauteur de 1 à 2 m. Pour les tas d'un gros volume, il est particulièrement favorable d'aménager une forme en U ouverte vers le Sud.

Réalisation :

Assemblage des branches et souches de manière désordonnée en altérant différents diamètres de branches afin de créer un maximum d'interstices.

Entretien :

Lorsque le tas est trop décomposé pour remplir ses fonctions (abris notamment), en créer un nouveau à proximité. En moyenne tous les 4 ans.

Il est également possible de mettre en place de nouvelles branches pour compenser la décomposition.

Les ligneux (buissons, rejets, etc.) se trouvant à proximité du tas et générant une ombre trop importante doivent être recépés (tous les 4 ans).



TAS DE BOIS EMPILÉS

Description :

Les tas de bois empilés, résultant par exemple de l'entreposage de grumes lors d'exploitation forestière ou de bois de feu, peuvent offrir de précieuses cachettes à la faune à condition d'être mis en œuvre en suivant quelques consignes.

Il est plus intéressant du point de vue de la biodiversité de laisser le tas de bois effectuer un cycle complet de décomposition.

Objectifs :

Créer des zones de refuges pour les reptiles, les oiseaux, les petits mammifères (ex.: hérissons), les amphibiens et les insectes (notamment les coléoptères) avec des grumes ou des bûches de bois.

Offrir une source de nourriture pour les espèces dépendant du bois mort telles que certains champignons et insectes xylophages.

Choix de l'emplacement :

Choisir un lieu ensoleillé (pour favoriser les reptiles et les insectes xylophages par exemple) ou de mi-ombre (pour favoriser les amphibiens et les mousses par exemple), à l'abri du vent. Ces aménagements sont particulièrement bien adaptés le long des lisières et des haies.

Favoriser la mise en réseau des structures en plaçant un tas de bois empilé (ou autre type de structure) tous les 20 à 30 mètres environ.

Réalisation :

Tas de bois : empiler les billes de bois en laissant quelques unes dépasser de 5 à 10 cm afin d'offrir des petites terrasses exposées au soleil.

Tas de grumes : empiler quelques grumes à même le sol dans un endroit bien exposé.

Entretien :

La matière organique en place se décompose régulièrement et la hauteur du tas diminuera petit à petit (ce processus prend plus ou moins de temps en fonction de la taille du bois et de son essence). Pour compenser ce phénomène rajouter des matériaux au fil des ans ou créer un nouveau tas de bois empilé à proximité (tous les 4 ans).

Rabattre également tous les 4 ans les ligneux qui pourraient faire de l'ombre à la structure.



MURGIERS (TAS DE PIERRES)

Description :

Les murgiers étaient autrefois répandus en bord de champs en raison de l'exploitation agricole traditionnelle. De nos jours, ces structures se font de plus en plus rares, d'où l'importance d'en recréer pour favoriser la petite faune qui les colonise.

Objectifs :

Créer des places ensoleillées, des zones refuges, des sites de reproduction et d'hivernage et des abris nocturnes pour les reptiles, les petits mammifères, les papillons. Ces petites structures servent également d'habitats pour les lichens et mousses.

Choix de l'emplacement :

Choisir de préférence un endroit calme, bien ensoleillé et à l'abri du vent.

Favoriser la mise en réseau des structures en plaçant un murgier (ou autre type de structure) tous les 20 à 30 mètres environ.

Les murgiers peuvent être aménagés par exemple en bordure de haie, de lisière, de champs, de route ou de chemin, etc.

Choix des matériaux

Pierres de différentes tailles, sables, graviers, limons et terres meubles. Plus les pierres sont anguleuses, plus il y a d'interstices pour la faune.

Dans la mesure du possible, utiliser les pierres se trouvant à proximité (sans détruire des structures existantes !).

Réalisation :

La forme du murgier a peu d'importance. Dans tous les cas, favoriser les irrégularités.

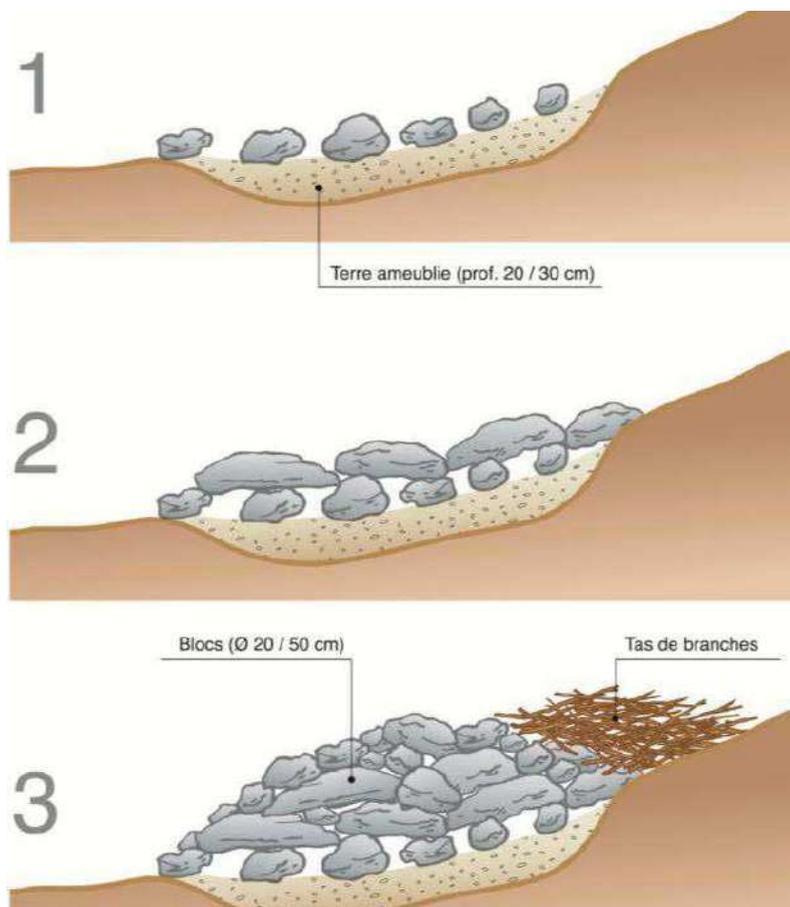
Entretien :

Ménager un ourlet herbeux extensif d'au moins 50 à 100 cm de large autour de la structure. Si possible, cet ourlet sera laissé en friche et seuls les rejets de ligneux seront supprimés tous les 4 ans.

Laisser le murgier se couvrir partiellement de végétation. Les buissons en bordure nord ne posent pas de problèmes, ils contribuent même à protéger le murgier.

Conserver une partie de la végétation se développant entre les pierres qui offrent des microclimats et des refuges supplémentaires.

Rabattre les ligneux qui pourraient faire de l'ombre à la structure.



▲ source: ECOTEC Environnement S.A.



SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS VISANT À

L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE :

LES BORDURES DU SITE

- Maintien des vues existantes par élagage et/ou abattage d'arbres et arbustes
- Ouverture des vues par élagage et/ou abattage d'arbres et arbustes
- Nettoyage des lisières par élimination des branches, semis naturels, arbres, tailles
- Suppression des espèces invasives par arrachage ou fauchage des arbustes invasifs et par l'abattage des arbres tels que Robiniers faux-acacias, Arbres à papillon
- Récupération des branches, souches, bois de coupe pour réaliser des tas.

LES MICROS-FALAISES SABLEUSES

- Suppression de la végétation sur les micro-falaises pour mettre à nu les parois en sable.
- Limitation ou suppression des végétaux se développant au pied et en tête de talus.

LES TALUS SABLO-LIMONEUX

- Suppression des saules, des bouleaux et pins.
- Agrandissement des talus repris sur la carte "définition des objectifs de valorisation de l'équilibre écologique" par :
 - L'enlèvement de la végétation existante (arbres et arbustes).
 - Par la mise en place d'un sable de provenance locale.
 - Installation de murgiers (tas de pierre). La mise en place du murgier doit se faire sur un sol préalablement ameubli.

LES RADIERS SABLO-LIMONEUX

- Suppression des saules, des bouleaux et pins non conservés dans les radiers (se référer au plan “définition des objectifs de valorisation de l'équilibre écologique”).
- Enlèvement des espèces invasives par arrachage ou fauchage des arbustes invasifs et par l'abattage des arbres tels que Robiniers faux-acacias, Cerisier tardifs, Arbre à papillon.
- Récupération des branches et souches pour réaliser des tas.

LES LISIÈRES

- Plantations d'essences secondaires pour compléter la strate arbustive de la lisière existante.
- Plantations d'essences secondaires pour la formation de nouvelles lisières précisées au plan “définition des objectifs de valorisation de l'équilibre écologique”.
- Réalisation de tas de branches.

LES ZONES HUMIDES

- Création de talwegs entre les zones humides pour les connecter entre elles.
- Nettoyage du bois mort dans les zones humides existantes.

LE CHAMP CULTIVÉ

- Laisser la prairie s'ensemencer naturellement.
- Plantation d'arbres indigènes 10/12 avec protection du tronc contre le gibier.
- Plantation d'arbustes indigènes sous le couvert de certains arbres plantés suivant le plan “définition des objectifs de valorisation de l'équilibre écologique”.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS VISANT À LA

PROTECTION ET À LA GESTION DU SITE :

| ENTRETIEN DES ZONES À PRENDRE | Fréquence des interventions | | |
|---|-----------------------------|-----------|-------------------|
| | 1X par an | 2X par an | 1X tous les 4 ans |
| Les bordures du site | | | |
| Ouverture des vue - Tailles, élaguage | | | X |
| Nettoyage des lisières par élimination des branches,semi-naturels | | | X |
| Tailles | | | X |
| Enlèvement des espèces invasives par arrachage ou fauchage | | X | |
| Enlèvement des rejets de ligneux autour des tas de branches | | | X |
| Création de nouveaux tas de branchages | | | X |
| Les microfalaises sableuses | | | |
| Limitation ou suppression des végétaux au pied et en tête de talus | | | X |
| Les talus sablo-limoneux | | | |
| Suppression des saules, bouleau, pins et toute végétation ligneuse | | | X |
| Enlèvement des rejets de ligneux autour des murgiers | | | X |
| Création de nouveaux murgiers | | | X |
| Les radiers sablo-limoneux | | | |
| Suppression des saules, bouleau, pins et toute végétation ligneuse hors zones conservées | | | |
| Enlèvement des espèces invasives par arrachage ou fauchage | | X | |
| Les lisières | | | |
| Suppression des semis et rejets naturels | | | X |
| Elagage ou abattage des arbres situés en arrière de lisière qui apportent trop d'ombre à la lisière | | | X |
| Les zones humides | | | |
| Nettoyage du bois mort dans les zones humides existantes | | | X |
| Prairie de fauche - Bordures de voirie | | | |
| Fauchage et évacuation des produits de fauches | X | | |